

**Ordre des Médecins B.W.**

Av de Tervuren 417  
1150 Bruxelles

**Maître Modrikamen**

Av. du Houx 42  
1170 Watermael-Boitsfort

**Maître Bernard Tieleman**

Hosiotés srl  
Rue Drootbeek 147 / 16  
1020 Bruxelles

Bruxelles, le 11/08/2025

**Concerne : FC/414-2025**

Chers confrères élus à l'ordre des médecins, Dr Collart,

Je reviens à ce dossier car un élément capital m'a été fourni il y a 2 jours.

Mes avocats (que vous connaissez fort bien : Maître Modrikamen et Maître Tieleman B. sont en copie.

**Il y a un lien d'intérêt financier capital en ce qui concerne la pseudo-vaccination covid et le plaignant (\*)**

## **Mérignac : le centre de vaccination entre en action**



Le personnel médical se prépare avant l'ouverture des portes. © Crédit photo : O. D.

Par Olivier Delhoumeau - Publié le 09/12/2021 à 15h46.- Mis à jour le 09/12/2021 à 15h50.

médecin coordinateur, annonce 560 personnes inscrites pour cette journée inaugurale. « Sans

### **Rappel très bref des faits :**

1. Plainte déposée par un collègue cardiologue Français pour certificat de non-vaccination rédigé par mes soins pour **une fillette de 12 ans en 2021.**

- **Grands-parents avec complications cardio-vasculaires post vacc :** ils s'étaient portés volontaires non rémunérés pour une thérapie génique non immunogène de phase 3, ayant, selon les statistiques venant de pays sérieux où elles sont tenues, abîmé plusieurs centaines de millions de personnes et causé de 24 à 54 millions de décès.
- **La petite ne se remettait pas de son Covid** contracté peu de temps avant (Contre-indication formelle à vacciner contre quoi que ce soit lorsqu'on vient de faire la maladie censée être évitée par le vaccin)
  - **On ne vaccine JAMAIS en période épidémique**
  - **Un gosse ne meurt jamais d'un rhume** (sauf cas exceptionnels : aplasies médullaires et autres déficits congénitaux immunitaires graves dont elle ne souffrait pas)

2. Le père, très mal conseillé par ce collègue ne connaissant rien en vaccinologie, **mais se faisant des fortunes en gérant un vaccinodrome (\*)** — ces endroits où on pique sans discernement tout ce qui bouge encore : les bébés, les enfants, les ados, les femmes enceintes, les jeunes, les vieux et très vieux, ayant fait la maladie ou pas, ayant des facteurs de risque ou pas — **pourvu que l'argent rentre et que l'on s'en mette plein les poches, tout est bon à prendre.**

Anecdote : un amis médecin vaccinateur stakhanoviste forcené, **mais repentis** vient de m'avouer qu'en période de vaccination « à tout va » il améliorerait ses revenus de 10 à 15 milles euros/mois.

Lorsqu'il a constaté les premiers dégâts, il a cessé cette pratique rémunératrice mais potentiellement criminelle. Tous n'ont pas eu ce sursaut de bonne conscience.

3. Il va de soi que **quelle que soit sa spécialité médicale, la base est la connaissance scientifique à mettre à jour constamment** au vu de l'évolution rapide des informations (dans le cas présent, ce pseudo vaccin est passé du statut d'espoir en 2020 au statut de « machine à tuer » dès 2021, mais pour le savoir, faut-il encore lire autre chose que les études précliniques réalisées par les vendeurs de vaccin, études qui on le sait maintenant ont été biaisées, truquées)

### **La médecine est également un « art »**

La médecine est également un **art**. Certains collègues semblent, au détriment de leurs patients (ou, dans le cas présent, des « clients cobayes » de phase 3, très rémunérateurs pour les *vaccineurs*), ne pas être évolutifs dans leurs connaissances.

C'est ainsi que je me suis permis de lui envoyer 500 à 600 publications issues des revues de cardiologie et de médecine interne les plus réputées au monde : *New England*

*Journal of Medicin, JAMA, Journal of Stroke and Cerebrovascular Diseases, Cell, American Journal of Physiology – Cell Physiology, Frontiers in Microbiology, Scientific*

*Reports, Hypertension, Pflügers Archiv, Journal of Medical Virology, etc. (Toute cette littérature, vous l'avez reçue et, bien entendu, lue et gardée à disposition pour relecture.)*

**Et voici sa réaction :**

Monsieur

Vous m'abreuvez de votre prose consternante qui ne déclenche qu'une hilarité mais jusqu'à une certaine limite que vous avez franchie  
En plus de ma plainte au conseil de l'ordre je me vois contraint de déposer une nouvelle plainte auprès du procureur de Bruxelles pour :  
Faux certificats  
Injures  
Harcèlement informatique

Dr L

**On peut l'affirmer, réponse digne d'un scientifique de bas étage**

**S'il avait eu le moindre intérêt pour la vraie science, il m'aurait remercié chaleureusement pour ce travail titanesque de revue de littérature**

**Alors, laissons-le à des lectures intéressantes de son niveau, abordables intellectuellement telles que « Le tartuffe de Molière » qui, artistiquement, lui siérait parfaitement**

**Conclusion :**

Ce collègue passé du statut de cardiologue à un statut de médecin vaccinateur stakhanoviste forcené en chef s'est vu « gêné » pour lui avoir soustrait une victime potentielle de ce pseudo vaccin n'ayant aucun intérêt chez les gosses, mais diablement intéressant pour remplir les poches des Gates, von der Leyen, Bourlat & Co ... et des personnages du type du plaignant.

**« Science sans conscience  
OU pas de science ET pas de conscience  
n'est que ruine de l'âme »**

Pouvez-vous me confirmer par retour de courrier que cette affaire est désormais enterrée ?

J'accepterai bien entendu sans restriction les excuses de mon collègue pour m'avoir (et vous avoir) importuné inutilement

Confraternisent

Dr Résimont

(\*)

## Mérignac : le centre de vaccination entre en action



Le personnel médical se prépare avant l'ouverture des portes. © Crédit photo : O. D.

Par Olivier Delhoumeau - Publié le 09/12/2021 à 15h46.- Mis à jour le 09/12/2021 à 15h50.

### **Le centre de vaccination de Mérignac a ouvert ses portes, jeudi 9 décembre à la Maison des associations. Dans ce centre, près de 750 vaccinations par jour devraient être réalisées. Un défi logistique**

Il est 11 h 45, jeudi 9 décembre, à la Maison des associations. Les équipes sur place mettent la dernière main à l'organisation avant l'ouverture du centre de vaccination situé au rez-de-chaussée du bâtiment. Pascal Delanchy, chef de centre pour la Ville, entreprend les dernières vérifications d'une salle à l'autre. « Sept lignes vaccinales sont mises en place pour l'instant. On pense arriver à neuf lignes d'ici une semaine. Le site atteindra normalement 750 vaccinations par jour à cette date », confie-t-il.

médecin coordinateur, annonce 560 personnes inscrites pour cette journée inaugurale. « Sans compter toutes celles qui vont venir sans rendez-vous, à savoir les plus de 65 ans et les personnes atteintes d'une pathologie à risque. On ne peut pas dire que l'annonce du Premier ministre ait facilité notre organisation car nous n'avons pas eu le temps de nous roder. Espérons que les gens ne râleront pas », réagit le médecin coordinateur.

Une file d'attente commence à se former peu avant midi. O. D.

[Accueil](#) / [Santé](#) / [Coronavirus - Covid 19](#) / [Vaccins contre le Covid-19](#)

## Des médecins payés jusqu'à 750 euros de l'heure pour vacciner, l'Assurance maladie met fin à la facturation à l'acte



📄 **article**

### Le point sur la rémunération dans les centres de vaccination anti-covid

Publié le 10 mai 2021



## Quelle est la rémunération dans les centres de vaccination ?

La vaccination en centre de vaccination peut être réalisée, autres autres, par des **médecins**, des **pharmaciens** et des **infirmiers**. D'autres professionnels de ville volontaires peuvent aussi participer au fonctionnement de ces centres de vaccination.

Pour mémoire, depuis le 15 avril 2021, il existe **un mode unique de rémunération** : la **rémunération** forfaitaire à la vacation.

Pour les **médecins**, cette vacation forfaitaire est rémunérée à hauteur de :

- 420 € la demi-journée
- ou 105 € de l'heure si le médecin est présent moins de 4 h (chaque heure entamée étant due, par exemple 1h 30 de présence peut être facturée 2 h).
- Les samedis après-midi, dimanches et jours fériés, la vacation forfaitaire est portée à 460 € la demi-journée (ou 115 € de l'heure si présence de moins de 4 h).

<https://www.ladepeche.fr/2021/04/15/des-medecins-payes-jusqua-750-euros-de-lheure-pour-vacciner-lassurance-maladie-met-fin-a-la-facturation-a-lacte-9490097.php>

<https://www.lamedicale.fr/vous-informer/le-point-sur-la-remuneration-dans-les-centres-de-vaccination-anti-covid>



No. FC/CL 414-2025  
A rappeler dans la réponse

Contact : Mme Ch. LAHAYE – 02/774.00.33

**Personnel et confidentiel**

Monsieur le Docteur Stéphane RESIMONT

[docteur.resimont@gmail.com](mailto:docteur.resimont@gmail.com)

Bruxelles, le 18 juillet 2025

Cher Confrère,

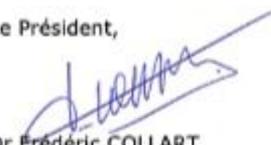
Nous accusons bonne réception de vos envois des 25, 26 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2025, répondant à la plainte déposée à votre égard par le Docteur Bernard LAHITTON, en lien avec le certificat daté du 20 août 2021 concernant la vaccination anti-Covid 19 que vous auriez délivré à

Nous vous en remercions, tout en constatant que votre courrier n'est pas muni du dossier médical que vous avez constitué pour l'enfant

Pouvons-nous nous permettre de rappeler cette demande à votre attention et vous inviter à nous transmettre cet élément manquant ?

A vous lire, nous vous prions de croire, cher Confrère, à l'assurance de nos sentiments confraternels.

Le Président,



Dr Frédéric COLLART.